



Montpellier, le 26 Juin 2020

Kléber MESQUIDA
Président du Département

« Signalé : Qualité des masques »

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Afin d'assurer la protection sanitaire de tous les héraultais, nous vous avons fait parvenir une dotation de masques barrières aux normes **AFNOR** et de **CATEGORIE 1** avec une capacité de **FILTRATION SUPERIEURE à 90%**.

J'ai le plaisir de vous informer que les masques réceptionnés par votre commune, provenant des fournisseurs **EMINENCE** et **BOLDODUC**, viennent de recevoir **l'agrément de l'Etat** pour un niveau supérieur de résistance.

Les **masques EMINENCE** que vous avez pu distribuer à vos administrés sont désormais certifiés par la Direction Générale de l'Armement pour résister à **40 lavages**.

Les **masques BOLDODUC** ont pour leur part reçu l'agrément pour résister à **50 lavages**.

Vous comprendrez que le délai nécessaire entre la validation du protocole de test et la possibilité d'apposer le sticker de l'Etat n'a pas permis d'en faire référence sur les mois de mai et de juin.

Cependant, vous pouvez **informer votre population** de ces nouvelles homologations, afin que les foyers héraultais puissent conserver les masques reçus dans ce délai d'utilisation plus large.

Par ailleurs, **au-delà de 40 ou 50 lavages**, la capacité de filtration pourrait être inférieure à 90% mais suffisante pour que les masques barrières soient toujours de CATEGORIE 1 ou 2 (capacité de filtration supérieure à 70%).

Je tenais à vous apporter cette précision alors que le port du masque reste une nécessité afin de limiter la propagation du virus.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental


Kléber MESQUIDA